Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 octobre 2022

Le quatorze octobre deux mille vingt-deux à 20h30, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier LOUVET, Maire, le Conseil Municipal de Lachelle.

<u>Etaient présents</u>: ARTIGAS Patricia – CHOCART Mathieu – CLAMAGERAN Timothée – DEHOVE Frédéric – DETREY David – DREVEAU Caroline – GUIDET François – LOUVET Xavier – MERCIER Catherine – MUTEL Hugo – PONNOU-DELAFFON Jean – STERLIN Emmanuelle – TENART Martine

Etaient absents et excusés : CAYEZ Gilles a donné pouvoir à DETREY David

HOFFMANN Stéphane a donné pouvoir à TENART Martine

Secrétaire de séance : CLAMAGERAN Timothée

Date de convocation :

10 octobre 2022

Date d'affichage:

10 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice :

15

Nombre de Conseillers présents

ou remplacés par un suppléant :

15

Le quorum est atteint.

01- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2022

Adopte le compte-rendu de la séance du 16 septembre 2022

ADOPTÉ à l'unanimité

02- Remboursement d'abonnement piscine

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2022, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des abonnements de la piscine.

Sur cette base, les usagers se sont inscrits pendant l'été pour la saison 2022-2023.

Or deux abonnés demandent aujourd'hui le remboursement de leur abonnement pour des raisons de santé.

Aussi Monsieur le Maire vous propose de rembourser les abonnements de piscine au prorata temporis des séances effectuées sur présentation d'un certificat médical.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le remboursement des abonnements de piscine au prorata temporis des séances effectuées sur présentation d'un certificat médical.

ADOPTÉ à l'unanimité

03- Tarif location de salle : instauration d'un tarif unique

Par délibération du 20 mars 2009, le Conseil municipal a fixé des tarifs pour la location de la salle polyvalente avec deux montants différents pour les Lachellois (280€) et pour les personnes extérieures à la commune (550€).

Monsieur le Maire vous propose d'instaurer un tarif unique de 280€ pour les Lachellois avec la possibilité pour des personnes extérieures à la commune de louer également à ce tarif moyennant qu'il y ait un Lachellois qui se porte garant en signant une attestation sur l'honneur qui sera fournie par la mairie.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'instauration d'un tarif unique de 280€ pour les Lachellois avec la possibilité pour des personnes extérieures à la commune de louer également à ce tarif moyennant qu'il y ait un Lachellois qui se porte garant en signant une attestation sur l'honneur qui sera fournie par la mairie.

DECIDE que ce tarif unique est instauré à partir du 1^{er} août 2022.

ADOPTÉ à l'unanimité

04- Encaissement du chèque du Comité des fêtes

Le Comité des fêtes de Lachelle s'est réuni en Assemblée Générale extraordinaire le 30 septembre dernier pour voter la dissolution et la liquidation des biens de l'association pour cessation d'activité.

Il a été décidé de verser le solde des comptes à la commune une fois que les dernières factures auront été réglées (assurance, frais de fermeture de compte).

Monsieur le Maire vous demande la possibilité d'encaisser le chèque du Comité des fêtes dont le montant est de 6 800€.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE d'encaisser le chèque du Comité des fêtes dont le montant est de 6 800€.

ADOPTÉ à l'unanimité

05- Appel au concours du service mutualisé des archives de l'ARC

Par délibération du 5 juillet 2018, le Conseil d'Agglomération de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne a créé un service commun chargé des archives.

Il peut être sollicité ponctuellement, pour les besoins des communes membres qui le souhaiteraient, pour du conseil en archivage, des opérations de tri, classement en commune ainsi que la rédaction d'inventaire.

Considérant que les archives sont des outils indispensables au fonctionnement de l'administration communale, qu'elles permettent aux citoyens de faire valoir leurs droits et qu'elles constituent la mémoire de la commune et de ses habitants,

Considérant que leur conservation pérenne et leur communication au public sont une obligation pour les communes,

Considérant que dans le souci d'une meilleure conservation de ces archives, d'une mutualisation des moyens des communes et de la valorisation du patrimoine local, l'ARC a décidé de créer un service commun chargé des archives, conformément au cadre légal prévu par l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que ce dernier a désormais vocation à assurer des prestations d'archivage pour les communes de l'Agglomération intéressées,

Considérant le calcul tarif horaire d'intervention du service commun des archives pour les communes à savoir : Masse salariale du service / nombre d'agents / temps de travail annuel soit 24€ / heure. A la suite de l'état des lieux réalisé le 28 février 2022, le devis proposé est de 3 024€ pour 126 heures (soit 1 jour et demi de travail par mois) réparties sur 12 mois.

Il vous est donc proposé:

D'autoriser le Maire à faire appel au concours du service mutualisé des archives de Compiègne et son Agglomération et de signer la convention liée.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-4-2 relatif à la création de services communs ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette prestation et tout autre document relatif à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité

Monsieur le Maire demande la possibilité d'ajouter un point non inscrit à l'ordre du jour, une délibération de régularisation budgétaire, l'affectation des résultats pour 2021, demandée par la trésorerie. Celle-ci a déjà été voté mais ni le secrétariat, ni la trésorerie n'en retrouve la trace. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour l'ajout de ce point supplémentaire.

06- Affectation des résultats pour 2021

Les résultats du compte administratif font apparaître un résultat de clôture de + 320 339,24€ en section de fonctionnement et de - 86 008,76€ en section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commissions des Finances,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les résultats susdits énoncés au budget 2021,

AFFECTE la somme de **86 008,76€** au 1068 au budget 2021 et **234 330,48€** en section de fonctionnement.

ADOPTÉ à l'unanimité

Questions diverses

- Une liste des petits travaux à réaliser à la salle des fêtes a été établie (parquet, robinet, toilettes, volet roulant). M. DEHOVE la transmet aux agents communaux.
- En ce qui concerne la dissolution du Comité des fêtes, Monsieur le Maire précise que le chèque ne peut pas être affecté (règles de la comptabilité publique) et que par ailleurs la Commune prendra à sa charge le feu d'artifice du 16 décembre.
- En ce qui concerne le service mutualisé d'archivage, comment poursuit-on le travail après leur passage ?
- Monsieur le Maire donne un bilan de l'action de Monsieur BRILLANT, référent insertion professionnelle de l'ARC. Il a suivi 9 personnes et en accompagne encore 2 pour la commune de Lachelle et les résultats sont plutôt positifs. La Commune va donc signer une nouvelle convention pour poursuivre cet accompagnement. Monsieur GUIDET fait part de sa satisfaction quant à la réactivité et au sérieux des réponses apportées par Monsieur BRILLANT à ses différentes sollicitations. Il précise que c'est pour lui une personne ressource qui connait et suit ses dossiers.
- Madame TENART interroge Monsieur le Maire sur la poursuite de l'activité gym douce auprès des aînés de la commune, car les 30 participants ont beaucoup apprécié cette activité et souhaiteraient à nouveau la pratiquer. Monsieur le Maire pense en effet qu'il serait bien de proposer à nouveau cette activité aux aînés, et pourquoi pas élargir la tranche d'âge pour qu'il y ait davantage de Lachelloises et de Lachellois qui en bénéficient.
 - Madame STERLIN s'interroge sur les responsabilités des uns et des autres pour la dispense de cette activité qui sort du cadre légal des missions confiées à l'intervenant.
- Monsieur le Maire précise qu'un nouveau service pour le retour à l'emploi est proposé aux habitants de Lachelle, le bus pour l'emploi, qui est un service du Département.
 Il stationnera sur la commune le 25 octobre matin et reviendra une seconde fois au cours du premier trimestre 2023.
- Monsieur le Maire dit sa satisfaction d'avoir conventionné avec l'association d'insertion « Partage travail » qui peut mettre à disposition, à la demande, des personnes pour assurer des missions ponctuelles comme le nettoyage de l'église ou de la salle des sports et cela ne coûte pas plus que le paiement des heures de travail effectuées par les personnes mises à disposition.

- Monsieur GUIDET indique qu'il faudra très certainement prendre une décision modificative d'ici la fin de l'année car il y a une hausse significative des dépenses de la masse salariale due principalement à l'affectation différente des vacations effectuées par les enseignants et par le paiement du service de remplacement de secrétariat de mairie depuis le mois d'avril (pris en charge pour moitié par l'ARC).
- Monsieur le Maire annonce que la commune va à nouveau bénéficier d'une dotation de soutien aux services publics locaux – exercice 2022 – en vue de compenser certaines pertes de recettes subies en 2021 à la suite de l'épidémie de COVID. (Courrier de Mme la Préfète de l'Oise en date du 22 septembre 2022). Le montant de cette aide est de 17 508€.
- Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré, sur les conseils de l'architecte de l'ARC, Monsieur JULIEN, de la SARL JULIEN – PROTECTION INCENDIE de Crépy-en-Valois. Cedernier est intervenu le jour-même pour établir un devis. Monsieur le Maire indique que le devis établi est moins cher et plus complet (avec ajout d'extincteurs et l'entretien) que les factures établies par l'entreprise qui avait actuellement en charge la prestation. Monsieur le Maire propose donc la résiliation du contrat actuel pour signer avec ce nouveau prestataire. Le Conseil donne son accord. Monsieur le Maire précise qu'il souhaite l'établissement d'un registre par bâtiment
 - dont l'intégralité sera conservé en mairie.
- Monsieur le Maire indique que toutes les subventions attendues (DTER, Département) ont été reçues.
- Monsieur le Maire fait un rapide retour sur la réunion publique du 12 octobre sur la ZAC d'Aiguisy. Etaient présentes des personnes du cabinet ARVAL - M. Benjamin OURY, Vice-président de l'ARC, président de la commission Aménagement, urbanisme et équipements – M. Romuald SEELS, Maire de Venette – M. Alain DENNEL, 1er Adjoint de Jonquières - Mme Sandrine BRIERE, DGA de l'ARC en charge de l'Aménagement et de l'urbanisme – Mme Marie-Odile WOSNIAK, chargée de mission de l'ARC sur les questions d'urbanisme et d'économie - Ont participé à cette réunion environ 80 personnes. Le projet a été présenté, la zone devrait être découpée en plusieurs parcelles pour accueillir des entreprises dont 2 ou 3 sont des entreprises locales qui se développent. Un registre pour faire des commentaires est disponible en mairie (l'information sera communiquée sur le site internet et l'application CentoLive). Le projet sera présenté au Conseil d'Agglomération de décembre.
- Monsieur le Maire indique qu'il a reçu M. Xavier CLAUX, Conseiller délégué de Rémy en charge de la voirie. Des contacts ont été établis entre l'ARC et la CCPE pour le chemin-vélo (Plan vélo de l'ARC) entre nos deux communes (Continuité de la mobilité douce entre les deux communautés de communes).

- Monsieur le Maire indique qu'il a prochainement RDV avec le SEZEO (Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise) car le fait d'appartenir à ce syndicat est intéressant, la commune paie une redevance par candélabre et le syndicat dépanne et change les lampadaires pour passer en LED.
- Monsieur le Maire indique qu'il a contacté la SICAE pour signaler des changements d'ampoule sur plusieurs lampadaires dont celui du parking de la piscine mais il ne peut dire quand la SICAE interviendra car la mairie n'est jamais avertie de leur passage.
- Toujours sur l'éclairage public, Monsieur le Maire indique qu'un devis a été demandé pour l'ajout d'un lampadaire au fond de la rue du Cul de Sac. Celui-ci est de 1500€ à ajouter dans la partie investissement du futur budget.

M. GUIDET:

- Indique qu'il a embauché une nouvelle personne pour encadrer les enfants lors du service de restauration scolaire (2h/jour les jours d'école), à la suite d'une démission, mais que cette-dernière ne souhaite pas poursuivre après les vacances de la Toussaint et donc qu'il faudra, à nouveau, trouver quelqu'un.
- Explique que la mise en place du logiciel E-enfance a été un peu laborieuse pour la mairie comme pour les familles mais que globalement, tout le monde semble satisfait.
 Mme DREVEAU fait part de sa satisfaction, en tant que maman, de ce logiciel qui est simple d'utilisation et qui offre une certaine souplesse pour inscrire et désinscrire les enfants.
 - M. GUIDET précise que c'est surtout un gain de temps indéniable pour les agents administratifs qui n'ont plus à saisir les présences des enfants chaque mois pour établir les factures, source d'erreur et de retard...
 - M. GUIDET pense qu'il y a encore des améliorations à apporter car les enseignants ne peuvent avoir les listes de présence sur papier, aussi il faudra se rapprocher du fournisseur pour trouver des solutions (qui ne soient pas payantes!).

Mme TENART:

- Avec M. Mathieu CHOCART, ont fait le tour du cimetière et ont dénombré 38 sépultures qui peuvent entrées dans une procédure de reprise de concessions en état d'abandon.
 - Cette procédure nécessite de prévoir un ossuaire.
 - Comme cette procédure est sur 3 ans, il ne faut pas tarder à la mettre en œuvre.
 - Actuellement, il y a 11 places de disponible dans le cimetière et 1 place dans le columbarium. Il faut donc programmer l'achat d'un nouveau monument l'an prochain.
- Le 11 novembre : rdv à 8h30 devant la mairie, avant d'aller au cimetière, honorer les 3 morts pour la France qui y sont enterrés (les enfants de l'école déposeront des drapeaux sur leur tombe). L'assemblée se rendra ensuite au monument aux morts où il est prévu que les enfants chantent la Marseillaise et lisent des textes préparés avec leur enseignant.
 - Monsieur le Maire précise qu'une plaque sera apposée à l'entrée du cimetière et inaugurée à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre pour indiquer que la commune

- a eu un cimetière militaire dont les corps ont été transférés en 1920 à la nécropole de Rémy.
- Toujours en ce qui concerne le cimetière, les composteurs sont à changer. Il faut se rapprocher de l'ARC pour en commander des nouveaux.
- Le goûter d'Halloween est prévu le 31/10 à 16h et il y a, à ce jour, 66 inscrits.
- Le repas des aînés est prévu le 20/11 à 12h45 au restaurant du golf du château d'Humières et toutes les personnes qui avaient émis le souhait d'y participer ont répondu.
- La tartiflette est prévue le 16/12 à la salle des sports. Le groupe de musique et le feu d'artifice (report du 14 juillet) sont réservés.
- Le noël du personnel est prévu le 17/12 à 11h30 en mairie.

M. DEHOVE:

Une commission de travaux a eu lieu le 5/10 en mairie

- Voirie: définition d'une politique et d'une priorisation de la gestion des trous sur la voirie. A été décidé, pour l'instant, de ne pas effectuer de gros travaux (pose d'enrobé).
 Les trous seront rebouchés en allant.
- Stationnement : remise à l'étude de la politique de stationnement au sein du village. Homogénéisation du mode de stationnement sur l'ensemble de la commune en tenant compte des contraintes des différents usagers de la voirie (riverains, agriculteurs, transporteurs, services de bus).
 - Une commission spécifique sur ce sujet sera programmée en novembre, une communication auprès des riverains sera faite le moment venu.
- Mobilités douces : revoir la question de l'accès, dont les passages piétons, pour les personnes qui vont du nouveau lotissement vers l'arrêt de bus, place René Coty.
- Les enseignants demandent la sécurisation de la cour de l'école par la pose d'un grillage le long des sapins pour éviter que des bêtes n'entrent dans l'école.
- Un portillon pour la piscine et l'école est en attente.
- L'accès à la nouvelle maternelle se poursuit via le portail d'entrée habituel. Une étude pour la pose d'une main courante sous le porche entre la cour et la piscine est à prévoir.
- Le mur au fond du cimetière est à réparer, cela pourrait être fait par les agents communaux mais il faut vérifier auparavant qu'il appartient bien à la commune.
- Les noms inscrits sur le monument aux morts nécessitent d'être « rafraîchis » Monsieur le maire indique que ceci pourrait être réalisé par M. Claude FORATIER.
- L'accès à l'église est problématique, surtout les sorties lorsqu'il y a des cérémonies, la commission propose la pose d'une rambarde.

- L'accès à la sente de Chiddingly nécessite également la pose d'une rambarde.
- Le projet de nouveau boulodrome est à l'étude, le moment venu, les agents communaux se chargeront de la réalisation.
- L'aération de la salle des archives communales est inexistante avec les problèmes de moisissures induits, une réflexion est en cours pour la pose de grille de ventilation.
- Chaque classe de l'école élémentaire va être dotée de vidéoprojecteur pendant les vacances de la Toussaint ainsi que la semaine suivante.
- Les enseignants ont abandonné le projet de l'artothèque, ils se concentrent sur celui de la bibliothèque.
- Un échange de cartes de noël devrait avoir lieu entre les écoles de Lachelle et de Chiddingly.
- Le streetwork : Mme RENAUD de l'APC est venue faire une dernière visite avec prise de photos. Le dossier financier est finalisé. La subvention devrait être prochainement versée.
- Le projet « Terre de jeux 2024 » : ce projet permettra à des jeunes licenciés (entre 200 et 300 enfants) dans les clubs des communes adhérentes à l'OSARC d'assister à des compétitions des Jeux olympiques de Paris 2024. Dans les grandes lignes le jeune devra donner entre autres de son temps (24h). Les jeunes de moins de 18 ans doivent se rapprocher de leur club sportif dans l'ARC pour pouvoir adhérer au dispositif.
- Emploi agent service technique: Monsieur DEHOVE informe le conseil municipal qu'un rendez-vous est fixé le 8 novembre 2022 pour l'étude du contrat PEC.
- Monsieur DEHOVE indique qu'il serait utile d'avoir une réflexion et une lisibilité sur les différents objectifs communaux pour la prochaine année civile et entre autres l'utilisation des fonds de concours.
- La prochaine distribution des sacs aura lieu le 17/12. Nous n'avons plus de sacs de déchets verts (stock 12 sacs). Le ramassage s'arrête le 28/11. Une commande sera réalisée l'an prochain.
- Nous avons reçu un message de l'entreprise SAPIAN qui dit que leur agent va venir prochainement « dératiser » les locaux communaux. Or personne ne semble au courant de l'existence d'un tel contrat, qui plus est pour des locaux qui ne nécessitent pas de dératisation Les agents communaux feront le bilan des points d'appâtage et un retour sur cette vérification.

- Le portail de la MAM a été réparé.
- Monsieur le Maire complète en précisant que pour la piscine des travaux réguliers sont opérés (pompe, chaudières, douches etc.) L'entretien des locaux par l'intervenant de l'AF est irrégulier, un courrier va être envoyé au président pour rappeler les engagements pris.

Prochain Conseil municipal: le vendredi 2 décembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H13.

A Lachelle, le 23 novembre 2022

Le secrétaire,

Timothée CLAMAGERAN

Le Maire,

Xavier LOUVET